

Le concept de cohésion des territoires par-delà les frontières : quelques exemples de modèles nationaux et regard sur la situation singulière entre France et Luxembourg au sein de la « Grande Région »

Damien Augias et Eric Marochini

Les auteurs, l'un politiste et l'autre géographe, en tant que chercheurs associés et par ailleurs professionnels de l'aménagement et de la gouvernance des territoires, s'interrogent sur le concept de cohésion des territoires. Ils le font d'abord, à l'appui de plusieurs exemples européens, par le biais d'une analyse comparée des politiques menées au niveau des Etats et au regard de leurs singularités géo-historiques. Ils regardent ensuite cette même question de la cohésion des territoires dans un cadre transfrontalier en prenant pour espace d'analyse la Grande Région rassemblant dans une gouvernance singulière 4 pays au cœur de l'Europe et observent comment les cultures d'aménagement et les systèmes politiques territoriaux peuvent être des facteurs de cohérence voire d'incohérence en terme de développement territorial.

Cohésion des territoires, gouvernance territoriale, espaces transfrontaliers, culture d'aménagement, systèmes territoriaux

The concept of territorial cohesion across borders: some examples of national models and a look at the unique situation between France and Luxembourg within the "Greater Region"

The authors, one political scientist and the other geographer, as associate researchers and also professionals in the planning and governance of territories, question the concept of territorial cohesion. They do so first, with the support of several European examples, by means of a comparative analysis of policies carried out at state level and with regard to their geo-historical specificities. Then they look at this same question of the cohesion of territories in a cross-border framework by taking as a space of analysis the Greater Region bringing together in a singular governance 4 countries at the heart of Europe and observe how the cultures of development and political systems territorial factors can be explanatory of coherence or even incoherence in terms of territorial development.

Cohesion of territories, territorial governance, cross-border spaces, planning culture, territorial systems

Das Konzept des territorialen Zusammenhalts im grenzüberschreitenden Kontext: einige Beispiele für nationale Modelle und ein Blick auf die einzigartige Situation zwischen Frankreich und Luxemburg innerhalb der "Großregion"

Die Autoren, ein Politikwissenschaftler und ein Geograf, untersuchen als assoziierte Forscher und Fachleute für territoriale Planung und Governance das Konzept des territorialen Zusammenhalts. Sie tun dies zunächst mit Hilfe mehrerer europäischer Beispiele durch eine vergleichende Analyse der auf der Ebene der Staaten durchgeführten Politiken und unter Berücksichtigung ihrer geohistorischen Besonderheiten. Anschließend wird dieselbe Frage des territorialen Zusammenhalts in einem grenzüberschreitenden Kontext untersucht, indem die Großregion, die vier Länder im Herzen Europas in einer einzigartigen Form des Regierens vereint, als Analyse- und Planungsraum herangezogen wird. Dabei wird analysiert, inwiefern Planungskulturen und territoriale politische Systeme Faktoren der Kohärenz oder auch der Inkohärenz in Bezug auf die territoriale Entwicklung darstellen können.

Territorialer Zusammenhalt, territoriale Governance, grenzüberschreitende Räume, Planungskultur, territoriale Systeme

CITATION PROPOSÉE

Augias D. et Marochini E. (2022): Le concept de cohésion des territoires par-delà les frontières : quelques exemples de modèles nationaux et regard sur la situation singulière entre France et Luxembourg au sein de la « Grande Région » dans: UniGR-CBS thematic issue. Strategien und Konzepte grenzüberschreitender Raumentwicklung und Raumplanung, Vol. 7 p. 9-22, DOI: <https://doi.org/10.25353/ubtr-xxxx-2d9a-9e>

Introduction

Alors que nous avons cherché à montrer dans un ouvrage récent (Augias, Marochini, 2021), par une entrée thématique (industrie, transition écologique, tourisme, transports, numérique...) et à plusieurs échelles (communes, intercommunalités, départements, régions, Etat central, Union européenne), comment les politiques de cohésion des territoires ont évolué dans le temps et dans l'espace national français, prônant aujourd'hui des logiques nouvelles de coopération, d'innovation et d'ingénierie territoriale – qu'il s'agisse des grandes métropoles urbaines, des villes petites et moyennes, ou encore des zones rurales et périurbaines –, nous souhaitons dans cette contribution élargir l'analyse en étudiant plusieurs exemples à l'échelle du continent européen, à la fois du point de vue des « modèles » nationaux et à l'échelle d'un espace de coopération interrégionale comme la « Grande Région ».

Par une mise en perspective critique des différentes conceptions de cohésion des territoires par-delà les frontières françaises, nous souhaitons nous inscrire dans un débat aux résonances très actuelles sur la nécessité de « faire tenir » les liens entre les territoires aussi divers d'un pays comme la France, en particulier au sein de la Région Grand Est, très contrastée et largement ouverte aux flux transfrontaliers (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Des modèles nationaux de cohésion des territoires ?

LE CONCEPT DE COHESION TERRITORIALE : QUELLE VISION COMMUNAUTAIRE ?

Désormais familiers des Français (notamment depuis la création d'un Ministère de la cohésion des territoires puis d'une Agence nationale du même nom), le concept de cohésion correspond d'abord à un terme retenu par les politiques de l'Union européenne, en lien avec la mise en place du marché unique à partir de l'Acte unique de 1986, sous l'influence notable du président de la Commission européenne Jacques Delors (1985-1995) (Faludi, 2004 ; Faludi, 2010).

Comprise aujourd'hui en France comme une déclinaison « inclusive » de l'aménagement du territoire, la cohésion s'inspire de sa première forme en matière sociale (comme l'illustrent les contrats urbains de cohésion sociale sur la période 2007-2014). Cherchant à lutter contre les inégalités entre territoires, la cohésion prétend s'appuyer sur une « manière de gouverner » de la part

de l'Etat central, en s'appuyant davantage sur les pouvoirs locaux – par le renforcement d'une gouvernance multi-niveaux – afin de les aider à développer leurs projets en leur apportant des financements et de l'ingénierie dédiée.

Or, cette notion présente à la fois une dimension spatiale et socio-économique. A vrai dire, c'est d'abord sous l'angle économique et social qu'elle est apparue au niveau européen et, même si le traité de Rome de 1957 ne cite pas ce terme, les six pays signataires (l'Allemagne, la Belgique, la France, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas) se disent « soucieux de renforcer l'unité de leurs économies et d'en assurer le développement harmonieux, en réduisant l'écart entre les différentes régions et le retard des moins favorisées ».

En réalité, la notion de cohésion des territoires au niveau européen apparaît véritablement au milieu des années 1990 avec la création d'un premier objectif communautaire dédié, qui s'affirme surtout en 1999 avec l'adoption d'un Schéma de développement de l'espace communautaire (SDEC) (Baudelle, Jean, 2009), puis en 2007 avec celle de l'« Agenda territorial de l'Union européenne vers une Europe plus compétitive et durable avec des régions diverses ». Dès avant, même si le terme de cohésion territoriale n'était pas encore utilisé, on peut d'ailleurs remonter plus loin, après le premier élargissement de 1973 (Royaume-Uni, Irlande, Danemark), à travers l'outil financier du FEDER (créé en 1975), le Fonds européen de développement régional répondant à une volonté de recherche de la réduction des écarts de développement, première forme d'une stratégie de cohésion territoriale en Europe. Mais c'est véritablement avec la création de l'Union européenne, à partir du traité de Maastricht (1992), que la cohésion territoriale va devenir une notion fondatrice du projet de construction européenne, avant de devenir un objectif désormais clairement affiché de l'Union avec le traité de Lisbonne (2007).

Les programmes d'initiative communautaires (PIC), lancés pour la première fois en 1989 par la Commission européenne, vont progressivement être de plus en plus territorialisés : *Interreg* pour la coopération transfrontalière, *Leader* pour le développement rural et *Urban* (lancé en 1994) destiné aux zones urbaines en difficulté. En 2004, le troisième rapport sur la cohésion économique et sociale, intitulé *Un nouveau partenariat pour la cohésion. Convergence, compétitivité, coopération*, démontre que la Commission européenne souhaite alors proposer une vision plus concrète de la cohésion territoriale : « L'objectif est de parvenir à un développement équilibré en réduisant les disparités existantes, en évitant les déséquilibres territoriaux et en rendant plus cohérentes à la fois les politiques sectorielles, qui ont un impact territorial, à la politique régionale. La préoccupation

est aussi d'améliorer l'intégration territoriale et d'encourager la coopération entre régions ».

C'est bien dans cette logique que le concept de cohésion territoriale a été au centre de la démarche du *Livre vert sur la cohésion territoriale* de la Commission en 2008, consistant en une consultation sur la coordination des échelles territoriales au sein de l'Union. Il en est ressorti un consensus autour d'un développement harmonieux et durable des territoires européens et d'une nécessaire coordination des interventions adaptées pour atteindre cet objectif, dépassant la seule logique de compensation financière pour tendre vers une « équité territoriale », « visant à donner des chances équivalentes à tous les citoyens européens, quel que soit l'endroit où ils habitent » (DATAR, 2010). Cette politique de cohésion territoriale de l'Union européenne s'appuie largement sur les échelons régionaux dans une logique de développement économique durable, pour réduire les handicaps géographiques, économiques et sociaux, notamment dans les territoires dits « spécifiques » (îles, montagnes, zones de faibles densités et régions ultrapériphériques...).

COHESION, AMENAGEMENT, REEQUILIBRE, SOUTIEN DES TERRITOIRES : UNE DIVERSITE DE PRATIQUES AU SEIN DES PAYS EUROPEENS

Quant à la notion d'aménagement du territoire et ses différentes acceptions en Europe (Nonn, 2001 ; Pallagst, 2020), il s'agit à vrai dire d'une vision très française, liée au déploiement, lors de la période des « Trente Glorieuses », d'une politique nationale, centralisée et volontariste, s'appuyant sur une nouvelle « administration de mission » (la DATAR, créée en 1963 par le Général de Gaulle). C'est un concept difficilement traduisible puisque les pays voisins utilisent d'autres termes : « *town and country planning* » au Royaume-Uni, « *planificazione territoriale e urbanistica* » en Italie, « *Raumordnung* » en Allemagne. Les « cultures d'aménagement » varient fortement selon les pays, en fonction des données géographiques et territoriales propres à chaque histoire nationale, que l'on pense par exemple à la tradition néerlandaise des polders et l'édification de digues pour gagner des terres sur la mer.

En réalité, dans les pays à forts contrastes territoriaux (Italie, Allemagne...), la notion de rééquilibrage et de soutien des territoires semble plus présente, s'appuyant notamment sur des instruments spécifiques qui ont été créés pour pallier les inégalités territoriales (comme la Caisse du Midi ou *Cassa del Mezzogiorno* en Italie...), ainsi que sur des dispositifs fiscaux contra-cycliques et des

politiques d'investissements massifs dans les infrastructures (transports, industries, logements...).

ITALIE : REDUIRE LA FRACTURE NORD-SUD

En Italie, il n'existe pas de structuration d'une politique centralisée telle que celle que l'on appelle historiquement l'aménagement du territoire en France, cela valant même pour le sujet de la consommation des sols, la planification territoriale étant chez les Transalpins le « terrain de chasse » des architectes et des ingénieurs (Bettoni, 2020). Sur le plan institutionnel, la faible autorité nationale en matière de politique territoriale s'est doublée d'une autonomie renforcée des régions (Rivière, 2004) depuis la réforme constitutionnelle de 2001, et, plus récemment (loi Delrio de 2014) des « villes métropolitaines » (statut de *città metropolitana*), plus largement réparties au Nord qu'au Sud et aux pouvoirs importants. C'est un fait assez connu : en raison d'une unité récente et difficile, l'Etat central est historiquement peu légitime en Italie, ce qui rend notamment l'outil fiscal peu efficace.

En réalité, la seule véritable politique nationale de rééquilibrage d'après-guerre a été marquée par la volonté de réduction des inégalités Nord-Sud avec l'action de la *Cassa del Mezzogiorno* (1950-1984), par le biais d'un investissement massif dans les infrastructures, d'une importante réforme agraire (mettant fin à un système latifundiaire historiquement peu productif), de dispositifs fiscaux, d'aides spécifiques et d'une délocalisation industrielle (aluminium, pétrochimie, machines-outils...) qui a cependant concerné davantage les unités de production que les sièges, restés au Nord.

Il reste que le bilan de cette politique et de cet outil s'est avéré assez faible, notamment en raison de la dépendance économique et du poids de l'économie informelle dans le Sud. Et, depuis 1985, tout le *Mezzogiorno* italien a été intégré dans la politique européenne de cohésion, témoignant en effet d'une forme d'aveu d'échec de la politique de rééquilibrage territorial en Italie.

ROYAUME-UNI : PALLIER LA DESINDUSTRIALISATION DU NORD

Après-guerre, le premier exemple de politique volontariste d'orientation territoriale des activités économiques est mis en œuvre au Royaume-Uni, dans le but de réduire les taux de chômage dans les régions rurales ou en reconversion industrielle : c'est le *Distribution Industry Act* (système d'aides en fonction de zonages bénéficiant au Nord-Est

de l'Angleterre), première pierre d'une vision de cohésion sociale et territoriale.

Cependant, à partir de 1979, les gouvernements menés par Margaret Thatcher (jusqu'en 1990) vont largement réduire ces aides et iront même jusqu'au démantèlement des zonages du *Distribution Industry Act*, pour mettre en place une politique de réhabilitation des friches industrielles (*Urban Development Corporations*) recherchant, selon un modèle néolibéral, des synergies entre les investissements publics et les promoteurs privés. Les chantiers de régénération des docks de Liverpool, comme à Newcastle, Middlesborough ou Manchester, illustrent cette tendance, qui se traduira également par l'édification de nouveaux quartiers d'affaires à Londres (Canary Wharf) (Hall, 2010).

A partir de 1997, avec les gouvernements travaillistes de Tony Blair puis de Gordon Brown, la cohésion des territoires britanniques se traduit par une nouvelle politique régionale (Nonn, 2001) avec le processus de dévolution en faveur du pays de Galles, de l'Ecosse et de l'Irlande du Nord. Cela tend notamment à décentraliser de vrais pouvoirs d'aménagement (par le biais de documents stratégiques) aux pouvoirs régionaux, se traduisant par la création d'agences de développement régional. De même, le développement d'une forte gouvernance des métropoles (Demazière, Desjardins, Skyes, 2020) renforce les autorités locales dans leurs moyens et leurs compétences pour mener leurs propres politiques d'aménagement et de planification territoriale, même si, dans les faits, ces réformes institutionnelles ont plutôt avantagé le Grand Londres (*Greater London*).

A l'image du cas italien, et malgré des dispositifs anciens, les déséquilibres Nord-Sud restent patents au sein de l'Angleterre alors même que, par un effet de « recentralisation », les gouvernements récents ont lancé une nouvelle stratégie nationale à partir de 2014, visant à concentrer davantage de moyen au niveau central pour lutter contre les inégalités territoriales.

SUISSE : SOUTENIR LES REGIONS DE MONTAGNE

Au sein de cette comparaison des pratiques de cohésion des territoires, le cas de la Suisse est assez particulier car, au sein de ce pays fédéral, la politique d'aménagement du territoire helvétique se consacre essentiellement à l'usage des sols (loi fédérale de 1979, révisée régulièrement) avec un poids très important des structures communales et cantonales (par le biais des plans directeurs et des plans d'affectation) pour contenir

l'étalement urbain et le mitage du territoire (Knoepfel, Nahrath, 2014).

A vrai dire, en Suisse, le sujet du développement territorial au niveau fédéral est assez récent (l'Office fédéral dédié n'a été créé qu'en 2000) et concerne plus particulièrement deux politiques publiques essentielles : les transports et la politique régionale d'organisation du territoire (Matthey, Schuller, 2017). Il s'agit là de deux politiques publiques dont la coordination à ce niveau national est nécessaire en termes de cohérence de l'action publique fédérale. Plus récemment, la politique des agglomérations (qui exprime un mouvement de métropolisation (Bassand, 2004) assez marqué), incluant les politiques de logement et de l'énergie, y contribue également, dans la même logique.

Au sein de l'espace national helvétique, la politique de développement territorial concerne singulièrement la réduction des inégalités territoriales entre les espaces urbains (le « Moyen-Pays » ou *Mittelland* urbain, de Genève-Lausanne à Zurich, en passant par Berne et Bâle) et les « régions de montagne » – c'est-à-dire le Sud alpin du pays (Valais, Tessin, Grisons) et le Jura à l'Ouest –, notamment par l'intermédiaire de dispositifs fiscaux et de péréquation financière qui permettent de soutenir des efforts d'équipement et d'infrastructures de transports, dans une logique de « durabilité ». Le fort relief de ces territoires montagneux nécessite en effet des ouvrages et des entretiens très coûteux.

Enfin, ces politiques territoriales fédérales peuvent aller jusqu'à une stricte limitation foncière dans les stations de montagne, comme l'illustre la limitation des résidences secondaires depuis 2012, exprimant notamment une volonté de réguler les déséquilibres démographiques au sein des régions de montagne, mais aussi de préserver les ressources des terres agricoles et de mieux localiser les activités. Il faut noter que l'on retrouve la même inspiration chez le voisin alpin autrichien.

ALLEMAGNE : REDUIRE LE DESEQUILIBRE EST/OUEST

Sans revenir sur l'histoire de l'unité allemande qui fut aussi récente qu'en Italie, et marquée également par une très grande diversité des espaces infranationaux (Wille, 2002), la cohésion des territoires de l'Allemagne réunifiée, à partir de 1990, est contrariée par une forte présence des héritages politiques – République fédérale d'Allemagne à l'Ouest et République démocratique allemande à l'Est (RFA/RDA) – qui se traduit par des inégalités sociales et économiques encore profondes (Deshaies, 2013).

Cependant, cela ne signifie pas qu'il n'existe pas aussi des inégalités entre *Länder* de l'Ouest (Coulbois, Jung, 1994) (que l'on pense par exemple au déclin démographique de la Sarre ou de la Rhénanie du Nord) et même au sein des « nouveaux *Länder* » à l'Est (avec, par exemple, la réindustrialisation difficile mais plutôt réussie de la « *Silicon Saxony* », ainsi que la création de vastes quartiers d'affaires à Berlin, malgré un taux de pauvreté qui y est encore plus élevé que celui de l'Ouest).

La politique de réunification économique, sociale et politique s'est traduite sur le plan territorial par un programme d'investissements considérables pour l'Est à partir des années 1990 avec des crédits spécifiques pour la réhabilitation des quartiers en déclin démographique, le renouvellement urbain (démolition de 400 000 logements) et les infrastructures de transports (routes, autoroutes, voies ferrées, canaux, avec un engagement de plus de 40 milliards d'euros).

Malgré cette politique volontariste de rééquilibrage territorial, la fracture Est/Ouest reste patente car le programme de libéralisation de l'ex-RDA a été rapide mais brutal, comme l'illustre l'action de la *Treuhandanstalt* (l'agence fiduciaire chargée de la privatisation des biens, de 1990 à 1994) qui a malmené l'infrastructure industrielle, ce qui a nécessité ensuite un long travail de réinvestissement et de réaménagement du territoire pour rééquilibrer les dynamiques productives.

POINTS DE CONVERGENCE ENTRE LES DIFFÉRENTS MODELES DE COHESION DES TERRITOIRES

De manière générale, les exemples nationaux mettent en perspective un passage progressif d'une politique contra-cyclique d'orientation des investissements d'après-guerre vers des territoires en difficulté sur le plan socio-économique (par le biais d'aides spécifiques, de dispositifs fiscaux ou d'instruments *ad hoc*...) à une logique d'attractivité (très marquée au Royaume-Uni dans les années 1980) et de renforcement des pouvoirs locaux, allant notamment vers une forme de régionalisation (hors pays fédéraux) et de métropolisation.

Mais, comme on l'a vu, les politiques volontaristes de cohésion territoriale n'ont pas créé partout un effet stabilisateur (c'est encore loin d'être le cas en Italie, au Royaume-Uni ou en Allemagne) et la métropolisation tend d'ailleurs à renforcer les fractures (Nord/Sud en Italie, hypertrophie londonienne au Royaume-Uni, déséquilibre *Mittelland*/montagnes en Suisse, attractivité de l'Allemagne du Sud...).

Enfin, pour les pays qui en sont membres, l'Union européenne a pesé de plus en plus – mis à part en Allemagne – dans la définition et la prise en charge des politiques de réduction des écarts de développement, considérables depuis les élargissements au Sud (dans les années 1980) et à l'Est (dans les années 2000).

La question de la cohésion des territoires dans un espace transfrontalier : L'exemple de la grande région (Lorraine, Grand-Duché de Luxembourg, Saare, Rheinane-Palatinant, Wallonie) du point de vue français

LA GRANDE REGION : UN ESPACE POLITIQUE SINGULIER AU CŒUR DE L'EUROPE, MARQUE PAR UN « HAUT NIVEAU DE VIE » EN MEME TEMPS QUE DE FORTES DISPARITES SOCIO-ECONOMIQUES ET SPATIALES

Dans le compte-rendu de l'ouvrage d'Evrard (Evrard, 2017) portant sur la Région Saar-Lor-Lux vers une supra-régionalisation, le professeur Jean-Pierre Husson (Husson, 2018) qualifie cet espace « *d'hybride, flou mais néanmoins attractif et créateur de richesses* » et ajoute qu'il constitue « *un objet d'études attirant mais singulier, difficile à saisir malgré sa dimension historique désormais ancienne* ». Nous nous inscrivons pleinement dans cette définition d'un espace politique à la gouvernance plurielle, constituant en cela un véritable laboratoire d'interrogations du concept de « cohésion des territoires » par-delà mais aussi de part et d'autre des frontières, objet de cette publication.

En effet, il permet une lecture comparative de la cohésion des territoires à au moins quatre niveaux : entre Etats souverains séparés par des frontières, comme évoqué dans la première partie, au sein de la Grande Région en tant qu'entité politique singulière, au regard d'autres espaces frontaliers européens et enfin à l'aune de la polarisation, indéniable et très documentée (Diop, 2011), exercée par le Luxembourg sur une grande partie de cet espace.

Autant dire, que le champ des analyses est large à propos des questions de justice spatiale (Lévy, Fauchille, Povoas, 2018), y compris sous l'angle du droit, puisque les zones frontalières « *peuvent être des lieux d'accès inégal à la loi et sont donc plus susceptibles de faire face à des situations injustes* » (Evrard, 2000). De même, les frontières

génèrent tout à la fois des cohérences et des incohérences, des discontinuités en matière de politiques territoriales (De Ruffay, Hamez, 2020).

La Grande Région (cf. fig n°1) présente ainsi la particularité de rassembler quatre Etats souverains (France, Allemagne, Belgique, Luxembourg), deux Länder (Rhénanie Palatinat, Sarre), deux régions (Wallonie et l'ex-région Lorraine) et un nombre considérable de découpages administratifs, avec la singularité française de la double approche déconcentrée (Etat dans ses territoires) et décentralisée (collectivités territoriales).

Au-delà des divergences assez classiques des systèmes territoriaux, l'espace politique de la Grande Région, bien que caractérisé par un haut niveau de coopérations (Fromentin, 2021), présente cependant de fortes disparités socio-économiques en général et démographiques en particulier.

La figure n°2 permet ainsi de distinguer très nettement une fracture démographique consubstantielle à la démographie singulière des länder allemands de l'espace rhénan. Les projections d'évolution démographique, pour la Sarre en premier lieu et pour la Rhénanie Palatinat en second, ne laissent aucun doute sur le fait qu'il s'agisse d'espaces en décroissance et de surcroît en besoin de main d'œuvre qu'ils trouvaient autrefois dans le Nord de « l'ex-Lorraine », laquelle est, depuis une vingtaine d'années désormais, totalement « siphonnée » par la dynamique économique et résidentielle du Luxembourg.

Dans les parties française et belge de la Grande Région, la démographie apparaît quant à elle de façon intermédiaire entre l'Allemagne décroissante et le Grand-Duché en forte croissance. Si en Wallonie on distingue une dynamique démographique propre, en « ex-lorraine », on peut néanmoins affirmer que cette stagnation est la résultante de ce que Laurent Davezies (Davezies, 2012) appelle les revenus pendulaires qui viennent en retour dans les territoires polarisés du côté français et qui contribuent, avec d'autres paramètres, à une nouvelle attractivité résidentielle. Par ailleurs, aux disparités socio-économiques et démographiques, il convient d'ajouter que la Grande Région se caractérise par trois ensembles à caractère métropolitain avec leurs orientations respectives. Celle-ci montre que la Grande Région est du type métropolitaine polycentrique transfrontalière, phénomène émergent de l'organisation spatiale européenne¹.

Le premier espace transfrontalier fonctionnel est situé dans la partie centrale de la Grande Région. Il regroupe, autour du Luxembourg et de la Ville de Luxembourg (cité-Etat à l'influence politique, économique et financière déterminante à l'échelle mondiale), les métropoles de Metz et Nancy, Sarrebruck, Trèves, ainsi que plus marginalement

Kaiserslautern, et l'est de la Province wallonne du Luxembourg. Un deuxième espace à dimension métropolitaine s'articule quant à lui autour de l'axe rhénan avec trois ensembles métropolitains nationaux allemands à savoir, Rhein-Ruhr, Rhein-Main et Rhein-Neckar. Enfin, un troisième espace de même nature au Nord de la Région Wallonne, composé de villes qui tournent le regard davantage vers Bruxelles et les espaces métropolitains transfrontaliers tels que l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai ou la Région MHHAL (Maastricht-Heerlen-Hasselt-Aachen-Liège).

Au croisement de cette analyse succincte des grands paramètres de la cohésion des territoires (économie, démographie, polarités), il apparaît assez clairement une forme de singularité du modèle luxembourgeois de développement qui dépasse en influence largement ses frontières.

UN ESPACE AU SEIN DUQUEL LE GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG JOUE UN ROLE PARADOXAL

Au sein de la Grande Région, le Luxembourg occupe, nous venons de l'évoquer, une place centrale, tant d'un point de vue géographique qu'économique. A dire vrai, ce petit Etat d'un peu moins de 650.000 habitants est le seul au sein de cet espace à non seulement devoir s'interroger sur sa cohésion au regard de son développement économique endogène hors normes et influencer celle de ses régions périphériques, plus ou moins significativement.

De ce point de vue, à l'échelle européenne, seule Genève et son canton exerce un impact similaire en France dans les départements de l'Ain et de Haute-Savoie, au sein d'un pôle métropolitain frontalier, « Le Grand Genevois », regroupant près de 420.000 habitants. Les dynamiques atypiques de ces deux agglomérations engendrent des formes d'asymétries territoriales, entendues comme des disparités de ressources et capacités entre territoires assez comparables (Bertrand, Cremer-Schulte, Perrin, 2015).

Sous la forme d'un modèle systémique (cf. figure n°1), nous avons cerné, schématiquement, les impacts négatifs autant que les aménités générées par le stock de richesse dynamique du Grand-ducal.

Ainsi, à propos de cohésion interne, bien que le solde migratoire du Grand-Duché de Luxembourg soit l'un des plus élevés d'Europe, il n'en demeure pas moins que celui des citoyens de nationalité luxembourgeoise est quant à lui négatif de manière continue depuis plusieurs années. Corrélativement, les inégalités sociales se creusent dans un pays qui a besoin de travailleurs dont l'activité est moins valorisée. En conséquence, « une part

grandissante de la population résidente souffre de la pression venue de l'extérieur et le taux de population en situation de risque de pauvreté augmente » (Evrard, 2019) dans l'un des pays les plus riches du monde. La population frontalière qui n'a souvent pas les ressources nécessaires pour se loger au Luxembourg se retrouve exclue de toute possibilité d'y résider. De surcroit, externalisée du territoire, elle est tributaire d'une faible infrastructure de transports collectifs, néanmoins rendue récemment gratuite.

C'est dans le domaine du logement que l'exclusion est la plus marquée à la faveur d'une forte inflation des prix de l'immobilier et à l'émergence d'un phénomène de gentrification dans certains secteurs de la capitale grand-ducale notamment. Ceci obère toute possibilité de construction massive de logements abordables même si l'Etat dispose d'un véritable gisement avec la réhabilitation possible de ses anciens sites industriels situés principalement dans le sud-ouest du pays, à l'instar du site de Esch Belval. Ce dernier n'est d'ailleurs pas sans poser des difficultés de cohésion d'aménagement (Evrard, 2019) avec son « pendant français » retenu dans le cadre d'une opération d'intérêt national (OIN) et géré sous la forme d'un établissement public d'aménagement (EPA) (Del Biondo, 2009 ; Del Biondo, 2014).

Mais l'échelle du Luxembourg n'est pas suffisante pour bien appréhender la question de la cohésion des territoires qui dans son cas d'espèce dépasse ses frontières. Comme l'indique, dès 2013, un rapport de l'Observatoire du développement spatial luxembourgeoisⁱⁱ, « *traiter de la cohésion territoriale pour le Luxembourg ne peut se faire sans évoquer la dimension très fortement transfrontalière de l'économie du pays, qui se concrétise par un nombre extraordinairement élevé de personnes venant des régions limitrophes pour travailler quotidiennement au Grand-Duché* » (cf. tableau n°1).

Ainsi, l'aire fonctionnelle luxembourgeoise s'étend au-delà de ses frontières et influe sur la cohésion de ces territoires d'autant plus que les flux de frontaliers sont importants et que les moyens financiers locaux correctifs sont quasi inexistants. C'est particulièrement le cas avec la France qui non seulement représente 52% des 199.830 frontaliers de la Grande Région travaillant au Grand-Duché de Luxembourg mais qui de surcroit ne dispose pas d'une convention de rétrocession fiscale avec ce pays, contrairement à la Belgique et à l'Allemagne, contrairement également à la convention ancienne existante entre la Suisse et ses territoires périphériques françaisⁱⁱⁱ. Ainsi, c'est tout particulièrement du côté français que l'impact du Luxembourg apparaît contrasté et prend même désormais une tournure géopolitique (cf. 2.3).

Un rapport du Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET)^{iv}, « commandé » en réalité par l'influence parisienne du député meurthe-et-mosellan, Christian Eckert, devenu secrétaire d'Etat chargé du budget en 2014, se penche sur ce sujet « épineux » et à forte dimension diplomatique. Il est indiqué qu'« *après les graves séquelles laissées par la crise sidérurgique et minière, les espaces du nord lorrain se sont moins adaptés aux grands défis internationaux que leurs voisins immédiats à l'attractivité forte* », ajoutant que le différentiel de développement de part et d'autre de la frontière franco-luxembourgeoise est de nature à accentuer la « non-cohésion des territoires » entre ceux-ci.

En effet, s'il est vrai que les aménités positives et effets d'entraînements (ruissellement) de la dynamique luxembourgeoise sont nombreux et explicatifs d'une forme de « résilience » des espaces nord-lorrains au regard de ceux du sud (cf. figure n°1) (Marochini, 2018), en même temps il convient de s'interroger sur les facteurs d'accentuation des différentiels de développement qui concourent à un affaiblissement de la cohésion des territoires, en particulier en France.

Du point de vue français, ceux-ci sont indéniablement significatifs (cf. figure n°1), notamment en matière de captation des initiatives de création d'entreprises et de travailleurs qualifiés, de besoins réhaussés de services publics (mobilité, garde des enfants, services spécifiques...) mais également de retombées environnementales négatives indéniables^v (production considérable de GES, économie circulaire perturbée par les coûts de traitement important au Luxembourg...).

Ils expliquent la volonté d'élus lorrains, dont les territoires sont directement impactés par l'aire d'influence luxembourgeoise de créer, le 9 janvier 2019, un pôle métropolitain frontalier regroupant plus de 337.000 habitants et représentant près de 70 % des 103.630 lorrains travaillant de l'autre côté de la frontière (cf. figure n°4). Cet outil de coopération aux moyens d'actions plus politiques qu'opérationnels vise en réalité à peser d'abord auprès des instances françaises de dialogue avec le Luxembourg (Etat, Région Grand Est principalement) et d'autre part directement avec celui-ci, nonobstant l'inclination luxembourgeoise à se concentrer sur des relations interétatiques strictes.

Sur cette question de la cohésion des territoires perçue et appréciée de façon différente de part et d'autre des frontières de la Grande Région, se pose ainsi la question du rôle que la gouvernance de cet espace peut jouer pour contribuer à atténuer, à compenser les disparités évoquées, singulièrement avec la France où, localement, cette question prend désormais une dimension résolument géopolitique.

UNE GOUVERNANCE DE LA GRANDE REGION QUI TARDE ENCORE A S'EMPARER DU SUJET DE LA COHESION DE SES TERRITOIRES ET DES EFFETS INDUITS DU « RUISSELLEMENT »

La gouvernance actuelle autant que l'histoire de la Grande Région sont extrêmement singulières. Après des initiatives de coopération regroupant les 4 Etats sous l'angle exclusif des relations diplomatiques et sectorielles, la Grande Région est portée sur les fonts baptismaux au début des années 80. Néanmoins, ce n'est qu'en 1995 que le premier Sommet de la Grande Région intervient sous l'impulsion du Premier ministre luxembourgeois Jean-Claude Juncker, lequel deviendra président de la Commission européenne en 2014, et de Oskar Lafontaine, Ministre Président du Land de Sarre.

C'est principalement dans l'idée de l'approfondissement de l'intégration économique et sociale et de la coopération des territoires que cet espace géopolitique se fédère, se structure peu à peu, mais déjà dans l'idée d'une forme de « partage » de développement. La gouvernance de cet espace est aujourd'hui pour l'essentiel assurée par le Sommet des exécutifs dont la présidence revient, de façon tournante tous les 18 mois, aux ministres présidents en Belgique et en Allemagne,

au ministre de la Grande Région et au Premier Ministre au Luxembourg et enfin au système bicéphale Etat-région (préfet et président de région) en France.

Autour de ce sommet s'articulent par ailleurs une profusion d'outils satellites ou au contraire totalement indépendants : le Conseil Parlementaire Interrégional, le Conseil économique et social de la Grande Région, les associations EuRégio et le Quattropole (Luxembourg, Metz, Sarrebruck, Trèves), ou des outils plus « institutionnels » de coopération locale tels que les groupements européens de coopération territoriale (GECT) (Euro-district Saar Moselle, Alzette Belval, secrétariat du sommet de la Grande Région) ou les pôles métropolitains (sillon lorrain) et frontaliers (pôle métropolitain frontalier du Nord Lorrain) en France. La question de la cohésion territoriale telle que nous l'avons abordée dans cet article n'apparaît pas de manière véritablement formalisée dans les travaux de la Grande Région, autant que dans les orientations de ses politiques. En réalité, les questions de coopération économique, sociale, le transport, l'aménagement, l'agriculture, la formation, la recherche, la sécurité et l'environnement y sont abordées sectoriellement mais peu de travaux regardent la cohésion des territoires à la convergence de l'ensemble de ces questionnements.

Lieu d'origine / Herkunftsort	2020	2019	Évolution / Entwicklung 2019-2020	
			Absolu / Absolut	En / in %
Deutschland	48.640	47.150	1.490	3,2
RLP+SL	45.680	44.200	1.480	3,3
Rheinland-Pfalz (RLP)	35.630	34.600	1.030	3,0
Saarland (SL)	10.050	9.600	450	4,7
France	103.630	102.710	920	0,9
Lorraine	99.730	98.910	820	0,8
Meurthe-et-Moselle	26.380	26.370	10	0,0
Meuse	2.040	1.990	50	2,5
Moselle	71.190	70.420	770	1,1
Vosges	120	130	-10	-7,7
Belgique	47.560	47.140	420	0,9
Wallonie	45.670	45.150	520	1,2
Liège	8.390	8.330	60	0,7
Namur	1.180	1.180	0	0,0
Brabant Wallon	380	420	-40	-9,5
Hainaut	460	480	-20	-4,2
Luxembourg	35.260	34.740	520	1,5
TOTAL	199.830	197.000	2.830	1,4

Calculs / Berechnungen: IBA-OIE

Source / Quelle: IGSS. Valeurs au 31/03/2020 – Datenstand am 31.03.2020

Fig n°4 - Evolution des flux de frontaliers travaillant au Grand-Duché de Luxembourg à l'échelle de la Grande Région en 2020

En réalité, c'est à la faveur de la présidence luxembourgeoise en 2015^y que le concept de cohésion des territoires, certes en association à celui des politiques urbaines, entre véritablement dans les réflexions stratégiques de la Grande Région. Lors du sommet du 18 juin 2020, sous présidence sarroise, une nouvelle résolution dans le sens d'un

approfondissement des politiques de cohésion des territoires est ainsi approuvée.

C'est dans le cadre de la mise en place du futur schéma de développement territorial de la Grande Région, que les exécutifs rassemblés ont reconnu « *qu'un élément essentiel pour le renforcement de la cohésion territoriale, sociale et économique, repose sur la coordination transfrontalière en termes*

d'aménagement du territoire ». Dans cette même déclaration^{vi}, il est également indiqué que « *la Grande Région joue un rôle clé dans la mise en œuvre des objectifs d'une politique de cohésion proche des territoires et doit de ce fait continuer à être dotée de moyens financiers suffisants pour pouvoir répondre à ces défis et être à la hauteur des ambitions politiques* ».

La question des difficultés de cohérence territoriale générées par des dynamiques économiques différenciées peine cependant à entrer en débat au sein de la Grande Région. Cette dernière concourt principalement à tenter « d'harmoniser » les politiques menées en matière économique, sociale, environnementale et plus généralement d'aménagement des territoires réciproques mais n'interfère qu'en signal faible sous l'angle de la « correction » des conséquences par-delà les frontières de leur modèle de développement.

En France, cette question prend d'ailleurs désormais une tournure géopolitique entre les tenants d'un accompagnement de la dynamique luxembourgeoise sans retour fiscal et ceux qui, *a contrario*, ne se contentent pas d'investissements ciblés par le biais d'un fonds dotés de 120 millions d'euros^{vii}, signé en avril 2018 dans le cadre d'un accord franco-luxembourgeois, couvrant la période 2018-2028. Celui-ci porte principalement sur des infrastructures de mobilité et ignore toutes les autres dimensions de la problématique, en particulier le coût pour les collectivités territoriales françaises des besoins exprimés par les frontaliers. Pour ces dernières, faute de moyens complémentaires, il est à craindre un creusement des écarts de développement avec en corollaire une impossible cohésion des territoires au-delà des frontières, d'autant plus dans un contexte de tarissement des dotations de l'Etat.

Encore récemment au sein de la métropole désormais « européenne » de Metz, cette question a donné lieu à un débat autour d'une résolution « *mettant un terme à des années d'un intense lobbying, exercé surtout par la ville de Metz dirigée alors par Dominique Gros et un peu moins par le Sillon Lorrain, pour une meilleure justice fiscale avec le Grand-Duché de Luxembourg* »^{viii}, à l'instar notamment de celle qui prévaut avec la Belgique. Le maire de la ville, également président de la métropole messine, y a clairement défendu une position symétriquement opposée à celle de son prédécesseur, préférant la co-construction et le co-financement plutôt que des retours fiscaux. Il fait ainsi le pari d'une forme de « ruissellement du développement luxembourgeois » vers les franges nord du sillon lorrain.

Il ambitionne également que la métropole messine joue un rôle fédérateur en termes de coopération frontalière avec le Grand-Duché de Luxembourg. Un récent rapport délibéré au sein du Conseil de Développement de la métropole messine appelle d'ailleurs cette dernière à « *prendre le leadership pour s'imposer comme le partenaire et l'interlocuteur principal du Luxembourg et de s'affirmer comme la métropole française d'équilibre dans la zone d'influence luxembourgeoise* »^{ix}. Cette perspective n'est probablement pas du goût des 8 établissements publics de coopération intercommunale composant le pôle métropolitain frontalier du Nord Lorrain et en particulier du maire et président de la Communauté d'agglomération de Thionville portes de France, Pierre Cuny, qui jouait (jusqu'ici ?) ce rôle.

Conclusion

La question de la cohésion des territoires au-delà des frontières est assurément d'actualité, tout particulièrement dans les pays d'Europe traversés par une crise à la fois économique et de représentation de la démocratie, à l'instar ce qu'a été « la crise des gilets jaunes » en France.

Le regard comparatif sommaire que nous avons porté sur ce concept appréhendé de façon résolument différente selon les circonstances géohistoriques et les méthodes de gouvernances des Etats, mérite désormais d'être doublement élargi en nombre d'Etats et en situations inter-Etat à croiser, c'est-à-dire dans les espaces frontaliers tels que nous l'avons fait dans cet article avec la Grande Région et ses quatre Etats entremêlés au cœur de l'Europe. Les observations faites doivent également être confrontées à celles d'aménageurs et chercheurs d'autres pays et dont d'autres cultures d'aménagement (Pallagst, 2020)^x. Dans cet article le regard porté n'étant en effet que celui de deux aménageurs et chercheurs associés français.

C'est en effet dans ces espaces de convergence des politiques territoriales « contra-cycliques » menées par les Etats et/ou leurs déclinaisons de gouvernance locale, que les différences, voire les injustices spatiales, apparaissent de façon flagrante. Aux moyens financiers et aux outils juridiques différents s'ajoutent d'autres critères, notamment des cultures de l'aménagement des territoires assez dissemblables. Dans ces espaces, les frontières effacées par les accords européens peuvent en quelque sorte rejaillir dans les paysages et les esprits.

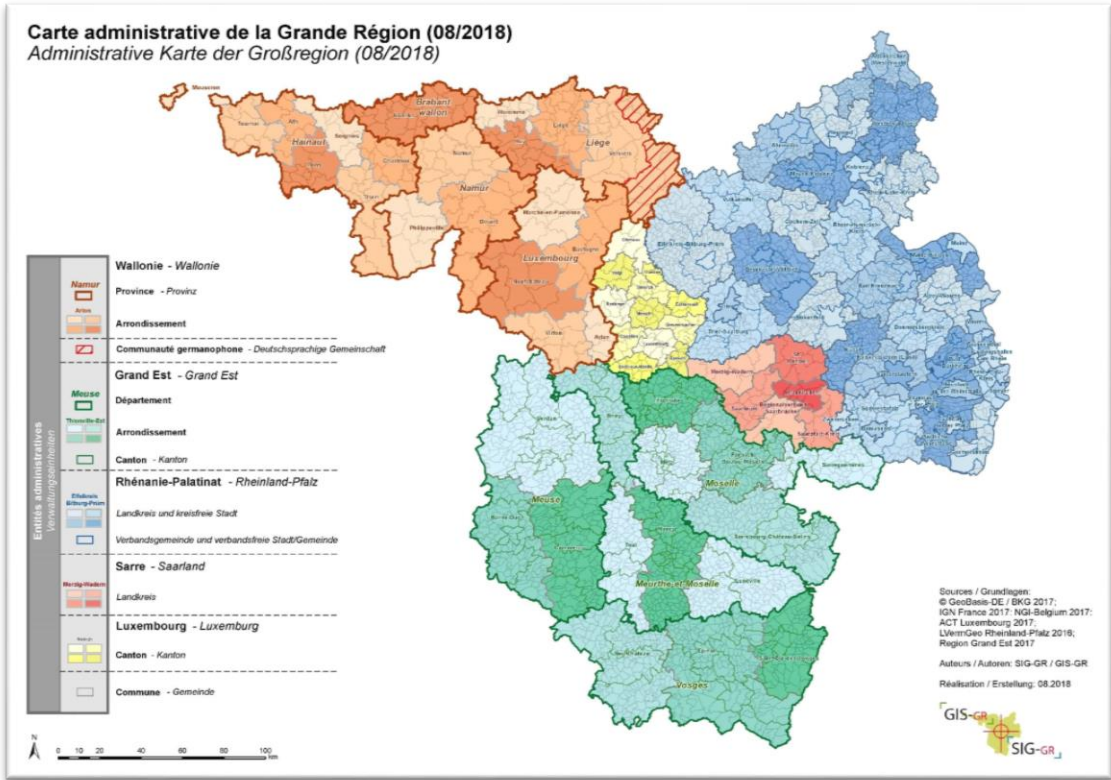


Fig n°1 - Carte de l'organisation politique et administrative de la Grande Région

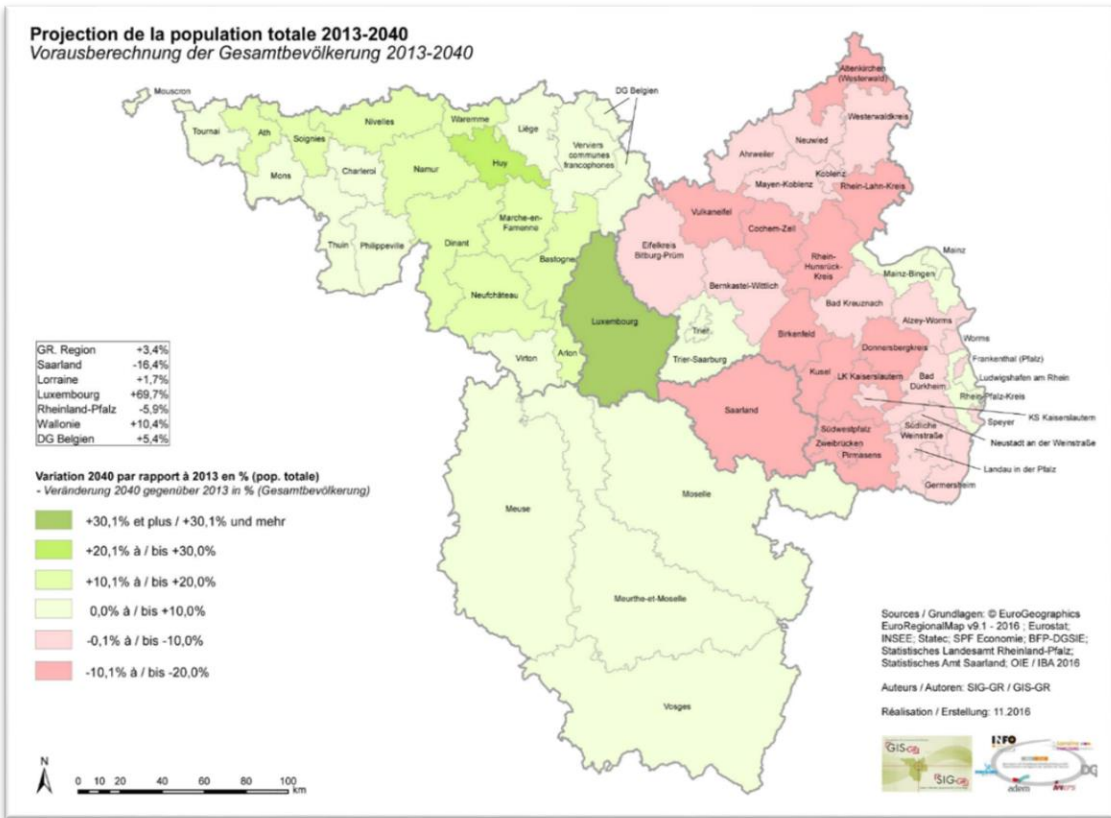


Fig n°2 - Des projections d'évolutions démographiques inquiétantes pour les lands allemands

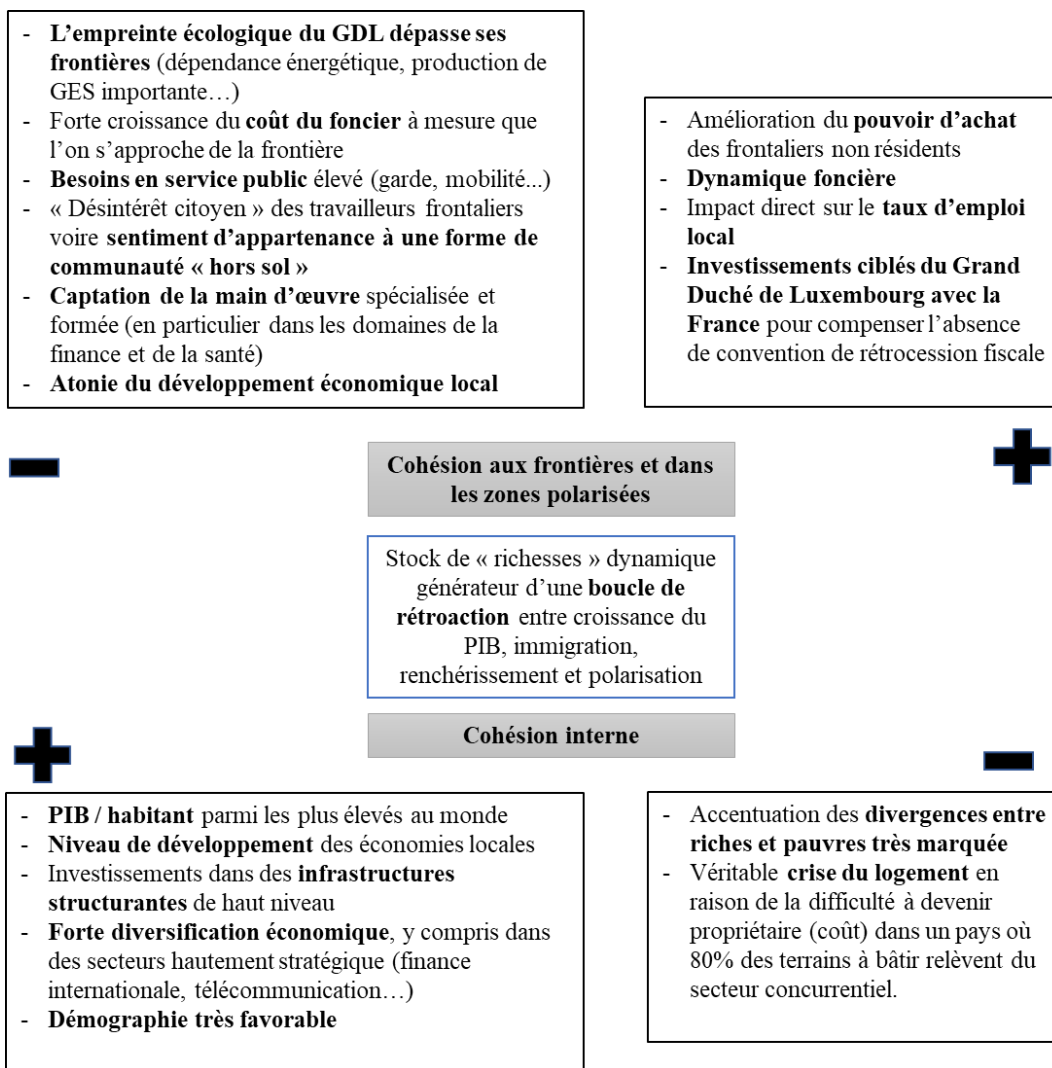


Fig n°3 - Les paradoxes luxembourgeois et leurs incidences sur la cohésion des territoires dans la Grande Région

Source : Eric Marochini (2021)

NOTES

ⁱ Metroborder : région métropolitaine polycentrique transfrontalière, Rapport final.

ⁱⁱ La cohésion territoriale au Luxembourg : quels enjeux ?, Rapport de l’Observatoire du Développement Spatial, Unité de recherche GEODE, CEPS/INSTEAD, 2013.

ⁱⁱⁱ Le 22 juin 1973, le Grand Conseil genevois est saisi d’un Projet de loi (No 4040) du Conseil d’État, approuvant l’accord franco-suisse conclu à Genève le 29 janvier 1973 relatif à la “Compensation financière en faveur des communes frontalières françaises”.

^{iv} Rapport de la Mission sur la gouvernance du Nord Lorrain, CGET, 2017, 94 p.

^v Ministère de l’Energie et de l’Aménagement du territoire (Département de l’aménagement du territoire), « Luxembourg en transitions : visions territoriales pour le futur décarboné et résilient de la Région fonctionnelle luxembourgeoise », Consultation internationale urbano-architecturale et paysagère, Rapport 01, 2021.

^{vi} Presidency conclusions of the Luxembourg Presidency of the Council of the European Union on the occasion of the Informal Ministerial Meetings on Territorial Cohesion and Urban Policy Luxembourg, 26 and 27 November 2015.

^{vii} « L’union fait la force continuons à renforcer la coopération », Déclaration du Sommet intermédiaire sous présidence sarroise du Sommet, 18 juin 2020

^{viii} Agence d’urbanisme AGAPE, Le co-financement de projets, le codéveloppement contre-productif, 2021.

^{ix} VILLENEUVE Anthony, « Rétrocessions fiscales : la Métropole clôt le sujet », Le Républicain Lorrain, 13 avril 2021.

^x GUETTO Stéphane, « Vers une Métropole Metz-Lorraine Nord ? », La Semaine, 22 avril 2021.

^{xi} Op. Cit.

RÉFÉRENCES

- Augias Damien, MAROCHINI Eric, Politiques de cohésion des territoires, Levallois-Perret, Studyrama, 2021.
- Bassand Michel, La métropolisation de la Suisse, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, 2004.
- Baudelle Guy, JEAN Yves (dir.), L'Europe. Aménager les territoires, Paris, Armand Colin, 2009.
- Bertrand Nathalie, CREMER-SCHULTE Dominik, PERRIN Mathieu, « Planification stratégique et asymétries territoriales. Grenoble et le Grand Genève, deux régions urbaines alpines à l'épreuve de la cohérence », *Revue de géographie alpine*, 103-3, 2015, mis en ligne le 16 février 2016.
- Bettoni Giuseppe, « L'Italie : comment une décentralisation sans vision aménagiste est-elle possible mais non souhaitable ? » in CORDOBES Stéphane, DESJARDINS Xavier, VANIER Martin (dir.), *Repenser l'aménagement du territoire*, Boulogne-Billancourt, Berger-Levrault, 2020.
- Coulbois Pierre, JUNG Jacques, Aménagement du territoire : une méthode. Les exemples de l'Allemagne, de l'Autriche et de la Suisse, Paris, La Documentation française, 1994.
- Datar, La cohésion territoriale en Europe, Paris, La Documentation française, 2010.
- Davezies Laurent, La crise qui vient. La nouvelle fracture territoriale, Paris, Seuil, coll. « La république des idées », 2012.
- Del Biondo Lucas, « La conversion des friches sidérurgiques à la frontière franco-luxembourgeoise : un enjeu transfrontalier », *L'Information géographique*, 2009/3 (Vol. 73), 2009.
- Del Biondo Lucas, Les stratégies de recomposition urbaine soutenable des anciens territoires industrialo-urbains : étude du territoire franco-luxembourgeois de la haute vallée de l'Alzette et apports d'exemples européens, Thèse de Doctorat, Université de Nancy, 2014.
- Demazière Christophe, DESJARDINS Xavier, SKYES Olivier (dir.), La gouvernance des métropoles et des régions urbaines. Des réformes institutionnelles aux coopérations institutionnelles, Paris, PUCA, 2020.
- De Ruffray Sophie, HAMEZ Grégory, « La frontière, une discontinuité : quelques apports de l'analyse spatiale » in Anne-Laure Amilhat-Szary; Grégory Hamez (dir.), *Frontières*, Armand Colin, 2020.
- Deshaies Michel, Atlas de l'Allemagne, Paris, Autrement, 2013.
- Diop Lanciné, « Métropolisation transfrontalière et spécialisation sociale à Luxembourg. La concentration spatiale des actifs métropolitains supérieurs », *L'espace géographique*, 2011/4 (Tome 40), 2011.
- Evrard Estelle, "EGTC: A tool for fostering spatial justice in European borderlands", in *15 years of the EGTCs. Lessons learnt and future perspectives*, 2000.
- Evrard Estelle, La Grande région Saar-Lor-Lux. Vers une supra-régionalisation transfrontalière ?, Rennes, PUR, 2017.
- Evrard Estelle, "The EPA Alzette-Belval: A National Tool to Address Spatial Disparities at the Lorraine-Luxembourg Border", in *Resituating the Local in Cohesion and Territorial Development*, 2019.
- Faludi Andreas, « Territorial cohesion : old (French) wine in new bottles ? », *Urban Studies*, vol. 41, n° 7, 2004.
- Faludi Andreas, Cohesion, Cohérence, Cooperation : European Spatial Planning Coming of Age ?, Londres, Routledge, 2010.
- Fromentin Vincent, 2021, "Cross-border workers in the Greater Region of Luxembourg and financial instability: a non-linear approach", *Applied economics*, Vol 53, n°27, pp. 3171–3192.
- Hall Peter, TEWDWR-JONES Mark, *Urban and Regional Planning*, Londres, Routledge, 2010.
- Husson Jean-Pierre, « Espace légal, la géographie rencontre le droit », *Revue Géographique de l'Est*, vol. 58, 1-2, 2018.
- Knoepfel Peter et NAHRATH Stéphane, « Umwelt- und Raumordnungspolitik/Politiques de l'environnement et de l'aménagement du territoire », in KNOEPFEL Peter, PAPADOPOULOS Yannis, SCIARINI Pascal, Vatter Adrian et HÄUSERMANN Silja (dir.), *Handbuch der Schweizer Politik/Manuel de la politique suisse*, Zürich, NZZ Libro, 2014.
- Levy Jacques, FAUCHILLE Jean-Nicolas, POVOAS Ana, *Théorie de la justice spatiale : géographies du juste et de l'injuste*, Paris, Odile Jacob, 2018.
- Marochini Eric, « Val de Fensch : résilience, transformations et anticipations d'un territoire encore industriel », *Revue Géographique de l'Est*, 2018, vol. 58/3-4.
- Matthey Michel, SCHULER Martin, Aménager le territoire. La gestion d'un bien commun, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, 2017.
- Nonn Henri, *L'aménagement du territoire en Europe occidentale*, Paris, Ellipses, 2001.
- Pallagst Karina, "Culture d'aménagement et villes en décroissance : vers des recherches appliquées dans les régions transfrontalières" in HAMEZ Gregory, DEFAYS Jean-Marc (dir.), *Réalités, perceptions et représentations des frontières*, Fernelmont, EME éditions, 2020.
- Rivière Dominique, *L'Italie. Des régions à l'Europe*, Paris, Armand Colin, 2004.

Wille Volker, « L'aménagement du territoire en France et en Allemagne », in CARO Patrice, DARD Olivier, DAUMAS Jean-Claude (dir.), La politique d'aménagement du territoire. Racines, logiques et résultats, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2002.

ADRESSES

Augias Damien, 45a rue Saint Erhard 67100 STRASBOURG, damien.augias@sciencespo.fr

Marochini Eric, 13 rue de la Croix Saint-Michel 57290 FAMECK, eric.marochini@cc-saulnois.fr

NOTE BIOGRAPHIQUE

DAMIEN AUGIAS est diplômé de Sciences Po Paris et ancien élève de l'Institut national des études territoriales. Il est aujourd'hui administrateur civil à la Caisse des dépôts, après un parcours de cadre dirigeant au sein de plusieurs collectivités territoriales. Enseignant par ailleurs aux Instituts d'études politiques (Paris et Strasbourg), il est membre associé du laboratoire Sociétés, acteurs et gouvernement en Europe (Sage-CNRS). Il a publié chez Studyrama deux ouvrages issus de ses enseignements à Sciences Po : *Aménagement et développement des territoires* (2016, 2e édition en 2021) et *Gouvernance et stratégie des territoires* (2018, 2e édition en 2021).

ERIC MAROCHINI est Docteur en géographie et aménagement de l'Université de Lorraine. Il est actuellement cadre dirigeant de la fonction publique territoriale, directeur général des services (DGS) d'une communauté de communes en Moselle, après avoir été précédemment directeur général adjoint (DGA) d'une communauté d'agglomération. Il enseigne depuis de nombreuses années à l'université de Lorraine, où il est également chercheur associé au laboratoire LOTERR (centre de recherche en géographie). Il est également l'auteur de très nombreuses publications scientifiques sur les thématiques des territoires, en particulier ruraux ou en résilience.

Ensemble, ils ont publié le 04 mai 2021 chez Studyrama-Bréal un ouvrage intitulé *Politiques de cohésion des territoires* : AUGIAS Damien, MAROCHINI Eric, *Politiques de cohésion des territoires*, Levallois-Perret, Studyrama, 2021